

Rapport de majorité N° 100/2018

Mise en œuvre du Concept d'évolution des rives

Demande de crédit de CHF 845'000.- TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèles

Nyon, le 14 septembre 2018

Au Conseil communal de Nyon

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad'hoc s'est réunie le mardi 22 mai 2018 à 19 heures en présence de Monsieur le Municipal Maurice Gay et de son chef de service Monsieur Bernard Woeffray secondé de Monsieur Thierry Bruttin, architecte urbaniste.

La Commission était composée de Mesdames Florence Darbre Gubbins et Edyta Graf ainsi que de Messieurs Dominique Karlen, Milko Mantero, Olivier Tripet, Sacha Vuadens, Pierre Wahlen et Gustave Dutruy, président rapporteur.

Présentation du préavis

En guise d'introduction, le Municipal Maurice Gay a rappelé que ce préavis poursuit 4 objectifs, soit de présenter au Conseil le concept d'évolution des rives, validé par les Autorités, issu de l'atelier créatif et participatif du printemps 2017 au terme duquel un rapport de synthèse a été établi. Les représentants des divers milieux intéressés, soit les pêcheurs, les navigateurs, les sauveteurs, les sportifs, les commerçants et acteurs du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie et de l'administration ont été à même de donner de pertinents avis.

Mise en œuvre

Fort de ce qui précède la Municipalité a décidé, par ce préavis, d'entrer dans la phase de mise en œuvre en gardant à l'esprit que le concept poursuit l'objectif d'aménager de façon cohérente et attractive le secteur Colovray-Grande Jetée.

Six secteurs seront ainsi traités, soit Rive Ouest (piscine Colovray, plage UEFA, embouchure du Boiron et plusieurs propriétés privées) par un cheminement piétonnier, la plage des Trois Jetées remodelée et liée par un cheminement distinct et connecté au nouvel axe de mobilité douce, le parc du conservatoire avec son ambiance paysagère actuelle et prolongé par un sentier piétonnier franchissant le Cossy, le village des pêcheurs, le port et la place de Savoie. Ce périmètre est sensé accueillir un nouveau débarcadère tout en préservant le village des pêcheurs.

Le quai des Alpes enfin sera traité conjointement avec le projet de requalification de la route cantonale. La relation entre le Bourg de Rive et le lac sera privilégiée. L'esplanade de Rive et la Grande Jetée, projet qui permettra de trouver un grand espace de verdure, de jeu et d'activités ludiques et sportives grâce à la création d'un parking enterré.

Le concept général des rives favorisera le rapport entre mobilité et environnement.

Stratégie de mise en œuvre

La première étape (2018-2023) proposée concernera la zone du port, du débarcadère, du village des pêcheurs, de la place de Savoie et du parvis du Musée du Léman. Le rôle central du port est mis en avant. Ce dernier subira une profonde rénovation digne des normes en la matière, en usage au XXI^{ème} siècle, tout en privilégiant sa relation avec le proche voisinage que représente le nouveau musée du Léman. Un nouveau débarcadère de la CGN est prévu d'être installé à cet endroit.

Le quai des Alpes et la RC1, secteur Bourg de Rive (2020-2025), espace de transition entre Rive et la Place de Savoie, sera réalisé lors d'une 2^{ème} étape.

Le secteur Rive-Est – Grande Jetée concernant la place de Rive, l'actuel parking à Rive, la pisciculture et la Grande Jetée, est considéré comme un tout, il est prévu d'être réalisé à l'horizon des années 2022 à 2027. Un parking souterrain est prévu afin de laisser en surface un parc public ainsi que des usages associés au Village du Lac (train urbain, jeux divers etc.). Le délai envisagé tient compte du fait que la Municipalité souhaite maintenir le parking sous sa forme actuelle jusqu'à la réalisation finale de celui de Perdttemps.

Procédure et mandats

Une procédure faisant appel à des mandats d'études parallèles (MEP) ouverts à des équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'architectes paysagistes, d'ingénieurs divers, est envisagée. Son but est tout d'abord de développer une vision globale du grand périmètre allant du village des pêcheurs à la Grande Jetée, puis d'élaborer un projet d'aménagement de ce secteur et enfin de traiter en priorité l'espace public du secteur village des pêcheurs, port de plaisance, parvis du Musée du Léman et place de Savoie en vue de leur réalisation.

Trois mandats (MEP) seront ainsi confiés à un ou plusieurs mandataires à l'issue de la procédure précitée, soit :

- Grand périmètre : village des pêcheurs – Grande Jetée
- Secteur Quai des Alpes /RC1 entre port et Rive Est
- Secteur Village des Pêcheurs, port, parvis du musée du Léman, place de Savoie, soit l'optimisation et l'aménagement du port, la création d'un nouveau débarcadère et sa mise en relation avec le parvis du murée. Ce secteur devrait également voir se développer les constructions pavillonnaires et des réalisations artistiques et culturelles en relation avec les thèmes du lac et du paysage.

Calendrier

Territoire giratoire de Clémenty – Grande Jetée

1. 2018 – 2023 Planification puis réalisation par étapes du secteur Village des Pêcheurs, Port de plaisance, parvis du musée et place de Savoie.
2. 2024 - 2025 Planification et réalisation du secteur quai des Alpes / RC1. Cette échéance est issue de la planification des mesures du projet d'agglomération.
3. 2022 – 2027 Rive-Est – Grande Jetée
Territoire Grand Ouest – place des Trois Jetées – parc du Conservatoire
Avec la Municipalité, le projet n'est pour l'instant pas une priorité et devrait toutefois voir le jour à l'horizon 2022 à 2025.

Demande participative

Un groupe de citoyens équilibré et représentatif sera constitué et aura une mission distincte et complémentaire de celle du collège d'experts. Cette démarche est issue de la stratégie proposée par la Municipalité en réponse du postulat de M. Pierre Wahlen et consorts intitulé « Construire la ville de demain avec la population ».

Coûts

- Mandats d'études parallèles et démarches participatives pour financer les MEP, soit les prestations du mandataire, la rétribution des équipes mandatées et du collège d'experts, la démarche participative et l'exposition publique. CHF 515'000.—TTC
- Les études préparatoires liées au secteur Rive Est et Grande-Jetée soit les honoraires des mandats confiés à des spécialistes (économistes de la construction, ingénieurs divers, architectes et autres) CHF 120'000.—TTC
- Le développement des études soit le montant nécessaire au lancement des mandats « procédure et mandats » pour chacun des secteurs. CHF 210'000.—TTC

Réponse au postulat Pierre Wahlen et consorts

La Municipalité prévoit de planifier le secteur plage des Trois-Jetées – Colovray à l'horizon 2022 à 2025. Les aspects juridiques, financiers et techniques sont actuellement étudiés afin d'en extraire la solution la plus adéquate, ceci en étroite collaboration avec l'Autorité cantonale.

Aspect du développement durable

Le renforcement de l'attractivité des rives sera une bonne chose pour Nyon et favorisera sans doute le tourisme et le commerce local. Par ailleurs, la planification des projets a été élaborée de façon à échelonner les besoins et les investissements dans le temps tout en bénéficiant des aides et autres subventions. Ces dimensions sociales et environnementales de l'aménagement des rives sont à relever.

La Municipalité, enthousiaste, est heureuse de présenter son projet des rives de manière à exploiter le beau potentiel existant.

Discussion et commentaires

Lors de la séance de commission du 22 mai 2018, la Municipalité, par les voix de Messieurs Gay, Woefray et Bruttin, a défendu avec beaucoup de conviction le projet des rives, sachant que les anciens plans directeurs contraignants n'étaient plus d'actualité. La Commission a bien entendu les explications détaillées relatives à la vision globale et au planning de mise en œuvre des secteurs concernés issus des démarches participatives grâce aux ateliers créatifs voulus par la Municipalité. Il est à souligner que le lien de Rive avec le cœur de ville est toujours resté prioritaire dans l'esprit du concept. Une excellente présentation audiovisuelle du rapport a permis à la Commission de bien en comprendre les détails et enjeux ainsi que les raisons de procéder par étapes, par exemple le fait de n'entreprendre les travaux du parking souterrain de Rive-Est qu'après la réalisation de celui qui est projeté à Perdtemps afin de ne pas avoir à gérer deux chantiers ouverts simultanément. La question s'est toutefois posée quant au choix de réaliser en priorité le parking de Perdtemps plutôt que celui de Rive. De même, la RC1 sera requalifiée, ce qui permettra d'entreprendre les travaux du quai en parallèle et simultanément.

Le réaménagement du port, afin de le mettre en conformité avec une meilleure occupation, sera sans doute fort apprécié de ses utilisateurs. La question de songer dès maintenant à proposer une solution d'agrandissement mieux adaptée à une population nyonnaise en constante augmentation a nourri longuement la conversation. La Municipalité a tenu à préciser que l'extension des digues et jetées existantes, voire la création d'une ou plusieurs nouvelles d'entre-elles n'était actuellement pas envisagée.

Au sujet du projet d'un nouvel embarcadère et de la construction de divers bâtiments annexes à son endroit, tels que la capitainerie, l'accueil des passagers, le club-house etc., si l'on peut comprendre que deux unités de la CGN devraient être à même de stationner simultanément, la Commission s'est posée la question du maintien du débarcadère à son emplacement actuel qui, à ses yeux, semble être celui qui convient le mieux à l'accès au centre vital de Rive (commerces, futur parking, places de jeux, restaurants etc.)

Certains commissaires ont regretté que le revêtement insonore de la chaussée du quai ait été déjà posé, leur préférence eut été d'attendre la fin des travaux envisagés sur le même quai. Il semble que des questions de subventions aient été déterminantes dans le choix des délais.

D'autres sujets ont été évoqués, tels que la plage secrète de l'UEFA, difficile à maintenir en l'état si un cheminement piétonnier venait à se réaliser. Le sujet de la traditionnelle brocante mensuelle de Rive, avec ses inévitables parkings sauvages, a également fait saliver certains commissaires.

Des remarques ont été émises pour dire que la préférence de certains eut été de traiter l'ensemble du projet comme un ensemble continu plutôt que par des secteurs. La Municipalité a tenu à préciser que des impératifs de coûts, de délais et le choix des priorités ont été déterminants.

La discussion a aussi porté sur les questions du franchissement du Boiron, de la sortie du village des pêcheurs à son extrémité ouest, de l'éventuel enterrement de la RC1 rendu impossible du fait qu'il s'agit d'une route stratégique sur laquelle des convois dits exceptionnels sont censés pouvoir circuler. La reprise de l'idée d'un quai sur pilotis a été suggérée et fera peut-être l'objet d'un MEP.

Certains se sont inquiétés de l'emplacement des places d'hivernage des bateaux de plaisance ainsi que de celui du fameux tuyau d'évacuation d'eau à Rive-est. Le problème de la future grue du port est aussi intervenu dans la discussion.

A la question d'un commissaire que l'on inclue sans délai le cheminement piétonnier entre la plage et Colovray dans le concept, la Municipalité a répondu en faisant part de sa volonté d'agir par étapes successives en se focalisant d'abord sur les priorités qu'elle s'est fixées, estimant que la vision globale proposée garantissait la cohésion de l'ensemble.

Concernant les subventions cantonales prévues pour ce même cheminement, la Municipalité a affirmé qu'un crédit était annoncé et ouvert au Canton et devrait le rester jusqu'en 2024.

Des commissaires souhaitant inclure d'emblée la question de ce cheminement piétonnier ont demandé expressément à connaître le montant nécessaire à financer une étude complémentaire entre place et piscine. La Municipalité, dans sa réponse, a indiqué qu'un budget de CHF 75'000,-- était à prévoir afin d'obtenir les prestations suivantes :

- 1.- Analyse des données de base et préparation à un atelier
- 2.- Atelier de travail - définition de variantes
- 3.- Approfondissements techniques par des mandataires suite à l'atelier
- 4.- Formalisation des résultats et établissement d'un document de synthèse.

Conclusions

La commission a étudié dans le détail le préavis 100/2018. Elle a prêté une grande attention à la présentation et aux explications fournies par la Municipalité et les responsables de service de l'urbanisme. Elle a eu l'occasion de poser toutes les questions relatives à un sujet aussi important que captivant que celui des rives de Nyon. Elle souhaite que les nombreux thèmes évoqués lors des discussions nourries mentionnées au paragraphe précédent retiennent l'attention des futurs mandataires et fassent l'objet de réflexions approfondies préalablement à toutes décisions définitives, soit en particulier le sujet du port et de son éventuel agrandissement ainsi que des constructions attenantes telles que le club house, les locaux de sauvetage, etc. Le positionnement du nouveau débarcadère de la CGN et de son centre d'accueil n'a pas convaincu l'ensemble de la commission et mériterait un complément de méditation.

La Commission approuve globalement le concept dans sa présentation technique et dans la gestion de sa temporalité. Elle a apprécié la démarche incluant les ateliers créatifs où sont intervenus de nombreux acteurs proches d'un projet aussi enthousiasmant.

Elle vous recommande d'accepter la stratégie de mise en œuvre par étapes des divers secteurs sous la forme de mandats issus des MEP (mandats d'études parallèles), soit le Grand Périmètre (village des pêcheurs – Grande Jetée), le secteur Village des Pêcheurs – Port – parvis du Musée du Léman – place de Savoie et le secteur quai des Alpes – RC1.

Elle a pris bonne note du calendrier proposé par la Municipalité et espère que cette dernière sera en mesure de s'y tenir.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport-préavis N° 100/2018 concernant la mise en œuvre du Concept d'évolution des rives,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 845'000.- TTC pour le lancement d'une procédure de mandats d'étude parallèles ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
3. de prendre acte que le présent préavis vaut réponse au postulat déposé le 2 novembre 2016 par M. le Conseiller communal Pierre Wahlen intitulé « De la Grande Jetée à Colovray en cheminant au bord de l'eau ».

Pour la majorité de la commission :
Dutry Gustave (Président et rapporteur)
Darbre Gubbins Florence
Graf Edyta
Mantero Milko
Tripet Olivier